CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E196060** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/07/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 52 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 2021B00396

Siret : 901 832 691 00017

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 6339577

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 49675444 / 430603180010

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 49675444 / 430603180010

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CHANET OLIVIER

8 RUE SAINT BLAISE
03210 BESSON

Téléphone : 04 70 42 80 82 **Fax :**

Portable : 06 72 70 28 84

Responsabilité légale :
CHANET OLIVIER PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@chanet-peinture.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 280 766 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	3	28/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 14:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.